

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-quatre le **jeudi 22 février**, le Conseil Municipal de **VALLORCINE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy VALLAS, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal le 16 février 2024

Objet
N° 24/01/10
Remboursement de frais

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Mme Rachel ROUSSET, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE

Représentés

Absents excusés Mesdames Maryvonne ALVARD et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de remboursement de frais suivantes :

- Achat de galettes de rois pour les agents communaux pour un montant de 84.00€ et invitation de l'ambassadeur du Népal au restaurant « le Café Comptoir » pour un montant de 66.70€, soit un montant total de 156.70€, par Madame Maryvonne ALVARD
- Achat de denrées alimentaires pour la tenue des vœux du Maire pour un montant de 168.00€ par Monsieur François COUTAGNE.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** les remboursements de frais de Madame Maryvonne ALVARD et de Monsieur François COUTAGNE.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE



Acte certifié exécutoire le : 07/03/2024
Télétransmis en Préfecture le : 07/03/2024
Notifié ou publié le : 07/03/2024

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches